

## COMMUNE DE CALMONT

\*\*\*\*\*

### PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Nombre de conseillers
-----------------------

En exercice :	19
---------------	----

Présents :	19
------------	----

Votants :	19
-----------	----

**L'AN DEUX MILLE VINGT, le 25 MAI**, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

**Présents** : ALMENDRO Sylvain - ARNOLD Marie-Pierre – BREIL Christophe - CASENAVE Daniel – CAUVIN Lionel - COULON Anne-Marie – DALON Laurence - DEMONCHAUX Justine – FERRE Laurent – GUIBERT François - GUICHOU Jean-Christophe – MIR Brigitte – PALLEJA Patrick - PASSOT Anne-Marie - PERA Annie – PIBOULEAU Thierry - PIERRON Hermine - ROUANNE Fabienne

**Excusés** :

*Monsieur Jean-Christophe GUICHOU a été élu secrétaire.*

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Il est tout d'abord procédé à l'élection du Maire, sous la présidence de la doyenne de l'assemblée, Mme PASSOT. M. PORTET est élu Maire de Calmont, il entre aussitôt en fonction.

### CONSEIL MUNICIPAL

---

#### **Dél. 2020-03-01 : Détermination du nombre d'adjoints**

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjointes sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal des élus.

*Le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer à cinq (5) le nombre d'Adjoints pour la commune de Calmont.*

\* \* \*

Il est procédé à l'élection des adjoints : la liste menée par M. CASENAVE est élue. Elle est composée de la façon suivante :

- Daniel CASENAVE
- Anne-Marie PASSOT
- François GUIBERT
- Annie PERA
- Laurent FERRE

\* \* \*

#### **Dél. 2020-03-02 : délégations accordées au Maire**

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil a la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée.

*Le Conseil, après avoir examiné ce texte et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de charger Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, de prendre certaines décisions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :*

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 50 000 € ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 € ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, et ce de manière générale dans la limite de 10 000 € ;
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier ;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificatives pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

*Dans le cadre de ces délégations les décisions ponctuelles relèvent de la compétence du Maire qui doit les signer personnellement à la charge pour lui d'en rendre compte au Conseil Municipal en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Monsieur le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation dans la présente délibération.*

### **Dél. 2020-03-03 : Désignation de deux délégués au Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne**

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

La commune de Calmont relève de la commission territoriale d'Auterive.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des 2 délégués de la commune à ladite commission territoriale, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

### **RESULTATS**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	0
e. Nombre de suffrages exprimés (= b - c - d) :	19
f. Majorité absolue* :	9

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
CASENAVE Daniel	19
PALLEJA Patrick	18

**Les 2 délégués élus à la commission territoriale d'Auterive sont :**

- **M. CASENAVE Daniel**
- **M. PALLEJA Patrick**

#### **Dél. 2020-03-04 : Désignation de trois délégués au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement**

La commune fait partie du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne en date du 01/01/2010 pour les compétences suivantes :

- B1. Assainissement collectif – Collecte
- B2. Assainissement collectif – Transport
- B3. Assainissement collectif – Traitement
- D1. Eaux pluviales

Les collectivités et établissements membres sont représentés, au sein des instances délibérantes du SMEA31, par des délégués. Le nombre de délégués, dont dispose chaque collectivité ou établissement, est déterminé en fonction de leur population respective et par application du tableau figurant dans les statuts qui arrêtent, par tranches d'habitants, le nombre de délégués correspondant.

Outre ces règles de représentation, il est rappelé qu'au sein des instances délibérantes du SMEA31, les voix des délégués sont pondérées par le nombre de compétences transférées par leur collectivité ou établissement d'appartenance.

Il s'agit donc de procéder à la désignation des membres de l'assemblée qui seront chargés de représenter la commune au sein des instances délibérantes du SMEA31. A ce titre, les statuts régissant le SMEA31 prévoit que les délégués des collectivités membres sont simplement désignés au sein de leur assemblée délibérative respective. Cette désignation doit être opérée à la majorité absolue, au scrutin secret.

Il appartient donc au Conseil Municipal de désigner, selon les modalités précitées, 3 délégués chargés de siéger à l'assemblée délibérante du SMEA31 dès sa mise en place.

#### **RESULTATS**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	0
e. Nombre de suffrages exprimés (= b - c - d) :	19
f. Majorité absolue* :	9

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
CASENAVE Daniel	19
DALON Laurence	12
PORTET Christian	19

Les trois délégués élus au SMEA 31 sont :

- M. CASENAVE Daniel
- Mme DALON Laurence
- M. PORTET Christian

**Dél. 2020-03-05 : Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant à Haute Garonne Environnement**

La commune adhère à l'Association Haute Garonne Environnement.

La collectivité doit désigner deux représentants qui seront chargés d'assister aux réunions.

**RESULTATS**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	0
e. Nombre de suffrages exprimés (= b - c - d) :	19
f. Majorité absolue* :	9

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
DALON Laurence	2
MIR Brigitte	17
PERA Annie	17

Les délégués élus à HGE sont :

- Mme PERA Annie (titulaire)
- Mme MIR Brigitte (suppléante)

**Dél. 2020-03-06 : Désignation de deux délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA)**

Le nouveau Conseil Municipal doit procéder à l'élection des nouveaux délégués aux syndicats intercommunaux dont il fait partie.

Il demande au Conseil d'élire deux délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA).

**RESULTATS**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs :	1
e. Nombre de suffrages exprimés (= b - c - d) :	18
f. Majorité absolue* :	9

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
BREIL Christophe	18
PALLEJA Patrick	18

Les délégués élus au SIAHBVA sont :

- M. BREIL Christophe
- M. PALLEJA Patrick

### **Dél.2020-03-07 : Désignation d'un conseiller aux questions de défense**

L'Etat souhaite avoir un élu référent en charge des questions de défense.

Ce conseiller municipal aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'informations régulières, et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et traiter des questions relatives au recensement.

*Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité (17 voix pour, 2 abstentions), désigne M. Patrick PALLEJA, conseiller pour gérer les questions de défense dans la commune*

### **Dél. 2020-03-08 : Désignation d'un référent Sécurité Routière**

L'Etat souhaite avoir un élu correspondant Sécurité Routière pour qu'il soit le relais privilégié des services de l'Etat et des autres.

Il diffuse des informations relatives à la sécurité routière, contribue à la prise en charge de la Sécurité Routière dans les différents champs de compétence de la collectivité, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale au titre de sa collectivité.

*Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Daniel CASENAVE, conseiller pour être le correspondant Sécurité routière.*

### **Mise en place du bureau :**

Celui-ci sera composé :

- du Maire, C. PORTET
- des adjoints : Daniel. CASENAVE, Anne-Marie PASSOT, François. GUIBERT, Annie PERA et Laurent FERRE
- et sur volontariat : Christophe BREIL, Brigitte MIR, Laurence DALON, Patrick PALLEJA

Le bureau se réunira préalablement au conseil municipal pour valider l'ordre du jour.

### **Composition des commissions**

COMMISSION	PILOTE	MEMBRES	INTITULE DELEGATIONS
FINANCES	Maire : C. PORTET	Bureau : D. CASENAVE, AM PASSOT, F. GUIBERT, A. PERA, L. FERRE, B. MIR, C. BREIL, L. DALON, P. PALLEJA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COM FINANCES</li> </ul>
URBANISME, PROJETS STRUCTURANTS			<ul style="list-style-type: none"> <li>• COM URBANISME</li> <li>• PLAN AMENAGEMENT DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS</li> <li>• PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE</li> <li>• PROJETS STRUCTURANTS</li> </ul>
ENFANCE, JEUNESSE,	A. PERA	MP. ARNOLD, JC. GUICHOU, J. DEMONCHAUX, AM. PASSOT, AM. COULON	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TRANSPORTS SCOLAIRES</li> <li>• CONSEILS D'ECOLE</li> <li>• PERSONNEL COMMUNAL ECOLE</li> <li>• CANTINE MUNICIPALE</li> <li>• REFERENT TDL MAISON ACCUEIL JEUNES</li> <li>• REFERENT TDL ALAE ALSH</li> <li>• REFERENT TDL PETITE ENFANCE CRECHE RAMμ</li> <li>•</li> </ul>
ART DE VIVRE ET CADRE DE VIE		MP. ARNOLD, T. PIBOULEAU, J. DEMONCHAUX, S. ALMENDRO, D. CASENAVE, B. MIR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EMBELLISSEMENT ET FLEURISSEMENT VILLAGE</li> <li>• PROPRIETE VILLAGE</li> <li>• CIMETIERES</li> <li>•</li> </ul>
ACTIONS SOCIALES, SOLIDARITE	AM. PASSOT	JC. GUICHOU, F. ROUANNE, H. PIERRON, AM. COULON, MP. ARNOLD, B. MIR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCAS</li> <li>• ADAP</li> <li>• RELATION PERSONNES AGEES</li> <li>• PORTAGE REPAS DOMICILE</li> <li>• ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</li> <li>• HUMANITAIRE (TELETHON, AIDE SINISTRES)</li> <li>•</li> </ul>
VIE ASSOCIATIVE ET CONVIVIALITE		A. PERA, B. MIR, JC GUICHOU, MP ARNOLD, AM COULON, F. ROUANNE, H. PIERRON	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ACCUEIL NOUVEAUX NES</li> <li>• ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS</li> <li>• MANIFESTATIONS DES ASSOCIATIONS (COORDINATION ET CALENDRIER)</li> <li>• CEREMONIES ET FETES</li> <li>• ORGANISATION DES RECEPTIONS</li> <li>•</li> </ul>

PARTICIPATION CITOYENNE,	F. GUIBERT	JC GUICHOU, AM COULON, J. DEMONCHAUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GESTION DES REUNIONS DE QUARTIER</li> <li>• GESTION DE LA COMMUNICATION CITOYENNE : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ REUNIONS DEBATS</li> <li>○ CONSULTATIONS CITOYENNES</li> <li>○ REUNIONS D'INFORMATION</li> </ul> </li> </ul>
CULTURE ET COMMUNICATION		JC GUICHOU, J. DEMONCHAUX, F. ROUANNE, L. DALON, AM COULON, T. PIBOULEAU	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BULLETINS D'INFORMATION</li> <li>• SITES INTERNET, AFFICHAGE</li> <li>• AGENDAS, DEPLIANTS TOURISTIQUES</li> <li>• THEATRE, CONCERTS, EXPO, CONFERENCES</li> <li>• ANIMATION DE LA BIBLIOTHEQUE</li> <li>•</li> </ul>
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	L. FERRE	S. ALMENDRO, C. BREIL, L. DALON, L.CAUVIN, A. PERA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AGRICULTURE ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE</li> <li>• TOURISME VERT (LIEN TDL)</li> <li>• GESTION DES COMMISSIONS MIXTES (AGRICULTEURS, ARTISANS, COMMERCANTS)</li> <li>• VALORISATION DU PATRIMOINE LOCAL</li> <li>• ESPACE LAURAGAIS TOURISME (LIEN TDL)</li> <li>•</li> </ul>
BÂTIMENTS, VOIRIES ET RESEAUX	D. CASENAVE	C. BREIL, T. PIBOULEAU, P.PALLEJA, J. DEMONCHAUX, A. PERA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CORRESPONDANT DES SERVICES TECHNIQUES</li> <li>• ENTRETIEN VOIRIE (LIEN TDL)</li> <li>• SECURITE ROUTIERE</li> <li>• ENTRETIEN ET GESTION BÂTIMENTS COMMUNAL</li> <li>• SUIVI TRAVAUX EN REGIE</li> <li>• SUIVI DE TOUS TYPES DE TRAVAUX</li> <li>• ECLAIRAGE PUBLIC (REFERENT SDEG)</li> <li>• ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AUTONOME (REFERENT SMEA)</li> <li>• EAU POTABLE (REFERENT SPEHA)</li> </ul>
ENVIRONNEMENT, TRANSITION ENERGETIQUE		C. BREIL, T. PIBOULEAU, P.PALLEJA, F. ROUANNE, S. ALMENDRO, J. DEMONCHAUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ENERGIES RENOUVELABLES</li> <li>• DEVELOPPEMENT DURABLE</li> </ul>

Questions diverses :

- Calendrier :
  - Bureau : 08/06 à 16h30
  - Conseil Municipal : 15/06 à 18h30
  - Bureau : 22/06 à 16h30 (budget)
  - Bureau : 29/06 à 16h30 (budget)
  - Conseil Municipal : 06/07 à 18h30
  
- Possibilité pour chaque élu de suivre des formations gratuites dispensées par l'ATD sur tout type de sujet (urbanisme, cimetière, voirie, intercommunalité....) catalogue disponible en ligne sur le site atd31.fr
- Dossiers en cours : bibliothèque (réunion le 04/06), boulodrome, Agence postale communale, tennis, sanitaires publics
- Gestions de la reprise de l'école primaire : nouvelle réunion d'ici la fin de la semaine
- La compétence eau ayant été transférée à TDL, c'est cette entité qui désignera les membres la représentant au SPEHA, cependant des candidats peuvent être proposé : M. BREIL en titulaire, M. PORTET suppléant
- Conseillers communautaires : Christian PORTET, Annie PERA, Christophe BREIL, Patrick PALLEJA

***La séance est levée à 20h50.***

Le Secrétaire de séance  
**Jean-Christophe GUICHOU**

Le Maire